

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 octobre 2018

DCM N° 18-10-25-3

Objet : Reconnaissance du groupe scolaire de la Seille en Dispositif d'Enseignement Approfondi de l'Allemand.

Rapporteur: Mme BORI

La maîtrise des langues est aujourd'hui le gage d'une ouverture des élèves sur le monde, d'une meilleure compréhension des autres par l'accès direct à leurs cultures respectives, en même temps qu'un facteur décisif d'insertion sociale et professionnelle.

L'apprentissage de l'allemand, langue du voisin, revêt dans ce contexte une importance toute particulière.

A l'heure de la promotion du multilinguisme, les deux écoles publiques biculturelles de Metz, conduisent au quotidien, depuis plusieurs années déjà, un projet ambitieux alliant l'enseignement de l'allemand et enseignement en langue allemande dans certaines disciplines. L'école élémentaire Gaston HOFFMANN, soutenue par la Ville de Metz, est investie au quotidien dans ce dispositif.

L'école maternelle Saint Maximin est membre du réseau ELYSEE 2020, reconnu par le Ministère de l'Education Nationale. Ce dispositif consiste à introduire, à côté de la langue de scolarisation nationale (allemand en Allemagne, français en France), un usage régulier et adapté à l'âge des enfants de la langue du partenaire comme langue de communication entre adultes et enfants.

Dans le prolongement de ces dispositifs, il est proposé de poursuivre le développement de l'enseignement de l'allemand dans les écoles messines.

A ce titre, le Conseil d'Ecole du groupement scolaire de la Seille – Pommier Rose en date du 18 juin 2018 a émis un avis favorable à la mise en place du Dispositif d'Enseignement Approfondi de l'Allemand (DEAA 3 heures).

Le dispositif DEAA propose 3 heures d'enseignement de l'allemand par semaine et par classe concernée. Des échanges et rencontres avec les élèves et les enseignants d'une école partenaire de Sarre ou de Rhénanie-Palatinat font également partie du DEAA.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'avis favorable des services départementaux de l'Education Nationale,

VU l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription Metz Sud,

VU l'avis favorable du Conseil d'Ecole du groupement scolaire de la Seille – Pommier Rose – 199 avenue André Malraux,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la mise en place du dispositif DEAA au groupement scolaire La Seille – Pommier Rose.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Territoires éducatifs
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ